

GRAND PRIX GOLF CLUB DES BOULEAUX

7 et 8 septembre 2024



ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une Fédération reconnue et répondant aux exigences du statut amateur. Le joueur doit être :

- À jour de son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur ffgolf.
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription.
- Être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs.
- Licencié à la FFGOLF et s'être acquitté « du droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié à une fédération étrangère reconnue.

ARTICLE 2 : TERRAIN

Golf Club des Bouleaux

- Messieurs : 5772 mètres – par 71 – slope 142
- Dames : 4963 mètres – par 71 – slope 135

ARTICLE 3 : FORMULE DE JEU

36 trous, simple stroke – play, 18 Trous par jour

- Vendredi 06 septembre 2024 : entraînement (sur réservation obligatoire des départs)
- Samedi 07 septembre 2024 : 1er tour
- Dimanche 08 septembre 2024 : 2ème tour

ARTICLE 4 : INDEX

Date de prise en compte des index :

- Vendredi 06 septembre 2024 à 09h00
- Messieurs : inférieur ou égal à 11,4
- Dames : inférieur ou égal à 14,4

(à la date de la clôture des inscriptions)

Ces limites d'index s'appliquent uniquement aux licences or et aux joueurs qui rentreraient dans le champ à partir de ces critères.

ARTICLE 5 : CHAMP DES JOUEURS

Au maximum le champ des joueurs ne pourra dépasser 120 joueurs dont 33 dames au minimum et 12 wild cards au maximum. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue Grand Est, qui en affectera une partie au club organisateur.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit : Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangères classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires d'une licence hors Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National

Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué précédemment.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

Par Internet : Inscription et paiement uniquement via le site : golf-bouleaux.fr avant le 24 Août 2024 à 23h00. Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 28 Août 2024.

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date en ajoutant des dames et/ou des messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition dames/messieurs/pros.

Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

ARTICLE 7 : LISTE D'ATTENTE

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.

ARTICLE 8 : DROIT D'ENGAGEMENT

Non-membres du club :

80€ - joueur

15€ - membres

40€ - de 19 à 24 ans

30€ - 18 ans et moins

ARTICLE 9 : TIRAGE

Diffusion : jeudi 5 septembre 2024.

Site internet : golf-bouleaux.fr

L'intervalle des départs ne pourra en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs seront organisés depuis les tees 1 :

- Pour le 2e tour, les départs seront dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément avec éventuellement alternance de 3 ou 4 groupes successif de Dames et Messieurs). Les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie seront regroupés dans les dix derniers départs.

ARTICLE 10 : PRIX

La valeur des prix se conformera aux règles du statut Amateur

- Messieurs : Trophées pour les 3 premiers prix brut
- Dames : Trophées pour les 3 premiers prix brut

ARTICLE 11 : DEPARTAGE

En cas d'égalité pour le titre Messieurs et pour le titre Dames du « Grand Prix », il sera joué un play – off en « mort subite », sur les trous 1, 2, 3, 9. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire déterminé par RMS deviendra définitif.

ARTICLE 12 : REMISE DES PRIX

Le dimanche 8 septembre 2024 à 18h00 au Restaurant Le Teebar, suivie d'un cocktail.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Comité, les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

- Pour le 1er tour, les départs se feront en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Ordre des départs : bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir bloc 3 puis 4.

ARTICLE 13 : COMITE

Le Comité pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou des conditions climatiques.

Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel et sera composé :

- D'un représentant du club organisateur
- D'un représentant du corps arbitral
- D'un représentant de la Ligue Grand Est

ARTICLE 14 : ARBITRES

Les arbitres qui officieront au cours de l'épreuve seront :

- à définir.